

Info-SERQ

Information du Syndicat des Employeurs des Régies de Quartier

Paris, le 3 juillet 2017

**Aux Présidentes et Présidents,
aux Directrices et Directeurs**

Prévoyance et mutuelle : maintien des taux et cotisations actuels

I – Sur la prévoyance,

Une réunion de la commission en charge de la prévoyance et de la complémentaire santé s'est tenue en date du 23 juin 2017 en présence du collège d'employeurs, des organisations syndicales, des organismes de prévoyance et de complémentaire santé.

Dans un premier temps, les organismes de prévoyance (Apicil, Ocirp), ont fait une présentation des comptes de l'année 2016 du régime, qui a, certes, montré une montée en charge de ce dernier mais les résultats restent positifs. Au regard des comptes de 2016, le SERQ a proposé le maintien du taux actuel pour l'année 2018. La proposition a été acceptée. Par conséquent, pour l'année 2018, les taux applicables à la prévoyance resteront inchangés.

Par ailleurs, par courrier en date du 2 mai 2017, des éclaircissements sur certaines cotisations produites dans le tableau établi par APICIL ont été demandés. Cette demande a également été renouvelée lors de cette réunion et nous attendons une réponse prochainement.

II – Sur la complémentaire santé,

La réunion de l'après-midi a porté sur la complémentaire santé avec l'AG2R et Mutex. Les comptes 2016 ont été également présentés. Ces derniers ont montré une stabilisation des résultats. Partant de ce constat, les partenaires sociaux ont convenu de maintenir les taux actuels pour l'année 2018.

Néanmoins, il est rappelé que, les cotisations pour les complémentaires santé, seront impactées, comme chaque année, par la hausse du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) en début d'année. Une communication afférente sera effectuée le moment venu.

En outre, une certaine attention sera prêtée pour l'avenir concernant notamment la montée en charge du dispositif Loi Evin pour les salariés qui partiront à la retraite et qui souhaiteront continuer à bénéficier du régime de la Branche.

De plus, un rappel a été fait par ces organismes concernant l'existence de fonds, mobilisables par certains salariés qui connaissent de grandes difficultés et pour lesquels la prise en charge mutuelle et de sécurité sociale demeure insuffisante. Les employeurs, adhérents aux mutuelles préconisées par la Branche, sont invités à communiquer auprès de leurs salariés sur l'existence de ce dispositif et à les orienter vers ces fonds.

Enfin, vos représentants du SERQ ont souhaité une nouvelle rencontre avec ces organismes le 13 octobre prochain afin d'avoir des éléments de tendance sur l'année 2017. Cela permettra de suivre au plus près l'évolution des chiffres, car si nos régimes sont aujourd'hui à l'équilibre, ils restent néanmoins fragiles.

Nous ne manquerons pas de vous informer du contenu de ce prochain rendez-vous.